



Collège Notre Dame de Nazareth

Beyrouth-B.P. 165108

Tél. (01) 327150 – (01) 200970

Fax. (01) 200971

مدرسة سيدة الناصرة

بيروت - ص.ب. ١٦٥١٠٨

تلفون (٠١) ٣٢٧١٥٠ - (٠١) ٢٠٠٩٧٠

فاكس (٠١) ٢٠٠٩٧١

Circ 1 / CE / 1
12 septembre 2023

Gardiennage à NDN

Chères familles de Nazareth,

Comme mentionné dans une circulaire précédente, la Direction de l'Établissement prévoit pour l'année 2023/2024 d'assurer un service de gardiennage, en vue de faciliter l'organisation des semaines scolaires pour certaines familles.

Rappel : Selon les normes en cours au Liban, chaque élève doit quitter l'établissement à la fin de son horaire scolaire, la Direction ne sera plus responsable de lui.

Ce service de gardiennage commencera immédiatement après la cloche à 14h30.

Prière de tenir compte de ce qui suit :

1. Comme indiqué plus haut, aucun élève ne peut flâner dans l'établissement à la fin des cours.
2. Il n'est pas permis d'attendre sous le préau près de la maternelle.
3. Le passage à la cafétéria, si souhaité, ne pourra se faire qu'entre 14h30 et 14h45 ; les élèves y seront accompagnés par le personnel.
4. Le service de gardiennage est assuré tous les jours du lundi au vendredi de **14h35 à 17h**.
5. Il est bien évident que les élèves pourront quitter le collège avant 17h ou rejoindre le groupe après avoir fini une activité parascolaire. Mais, quel que soit le cas, la cotisation mensuelle mentionnée ci-dessous ne variera pas.
6. S'agissant des élèves de la maternelle (PS, MS, GS), un accompagnement spécifique leur sera assuré et des activités leur seront proposées par des éducatrices.
7. Quant aux élèves de CP et des classes supérieures, ils seront répartis sur des groupes d'âges (10 élèves au moins par groupe) et surveillés par le personnel du Collège.
8. Les frais de ce service s'élèvent à 50 \$ par mois et, selon cette répartition, :
 - a. de septembre jusqu'à décembre : 175\$.
 - b. de janvier jusqu'à mars : 150\$.
 - c. d'avril jusqu'à juin : 150\$.

En cas de désistement, la somme payée ne sera pas remboursée.

Il est important de noter que ce service de gardiennage consistera en un **temps d'étude uniquement** et non pas en un accompagnement scolaire des apprenants.

Par ailleurs, les élèves sont tenus à respecter le silence dans la salle et à travailler individuellement dans le calme absolu.

Les inscriptions se feront au Collège avant la rentrée des classes : les 13 et 18 septembre de 8h à 15h et le samedi 16 septembre de 8h à 12h00.

Prière de remplir un coupon par enfant.

Un nombre minimal de 20 élèves est requis pour qu'un groupe puisse être pris en charge. Les élèves sont couverts par l'assurance selon les conditions mentionnées dans cette circulaire.



.....**Coupon à renseigner pour le gardiennage**

Je, soussigné (e) Mme/ Mmère/ père de.....
en classe de, désire inscrire mon enfant au gardiennage, et règle la somme de **175 \$** pour
la période allant de septembre jusqu'à décembre 2023.

Signature.....

Date



.....**Coupon à renseigner pour le gardiennage**

Je, soussigné (e) Mme/ Mmère/ père de
en classe de, désire inscrire mon enfant au gardiennage, et règle la somme de **150 \$** pour
la période allant de janvier jusqu'à mars 2024.

Signature.....

Date



.....**Coupon à renseigner pour le gardiennage**

Je, soussigné (e) Mme/ Mmère/ père de
en classe de, désire inscrire mon enfant au gardiennage, et règle la somme de **150 \$** pour
la période allant d'avril jusqu'à juin 2024.

Signature.....

Date

